





Informations de base	
<p>2019/0196(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives</p> <p>Accord UE/Suisse: modification des concessions OMC de la Suisse pour les viandes simplement assaisonnées</p> <p>Subject</p> <p>3.10.05.01 Viande 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE</p> <p>Zone géographique</p> <p>Suisse</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		WARBORN Jörgen (EPP)	02/10/2019
			Rapporteur(e) fictif/fictive DANTI Nicola (Renew) PAET Urmas (Renew) BOURGEOIS Geert (ECR)	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Affaires étrangères	3765	2020-07-13	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Commerce et sécurité économique		MALMSTRÖM Cecilia	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
24/09/2019	Document préparatoire	COM(2019)0419 	
21/10/2019	Publication de la proposition législative	12482/2019	
19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

21/04/2020	Vote en commission		
28/04/2020	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0092/2020	
17/06/2020	Décision du Parlement	T9-0139/2020	Résumé
17/06/2020	Résultat du vote au parlement		
18/06/2020	Résultat du vote au parlement		
13/07/2020	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
21/07/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/0196(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/9/01431

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE646.756	10/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE648.391	26/02/2020	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0092/2020	28/04/2020	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0139/2020	17/06/2020	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure		12483/2019	14/10/2019	
Document de base législatif		12482/2019	21/10/2019	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document préparatoire		COM(2019)0419 	24/09/2019	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2020/1067
JO L 233 21.07.2020, p. 0001

Accord UE/Suisse: modification des concessions OMC de la Suisse pour les viandes simplement assaisonnées

2019/0196(NLE) - 17/06/2020 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 682 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la Confédération suisse dans le cadre des négociations au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994 sur la modification des concessions de la Suisse à l'OMC en ce qui concerne la viande assaisonnée.

Suivant la recommandation de la commission du commerce international, le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion de l'accord.

Alors que la Suisse était confrontée à une forte augmentation des importations de viande, y compris les «viandes assaisonnées», le Parlement suisse a adopté à la fin de l'année 2015 une proposition de reclassement de certaines «viandes assaisonnées», ce qui entraîné une forte augmentation des droits de douane des produits en question. En 2017, l'Union a contesté cette mesure auprès de l'OMC en alléguant son incompatibilité avec les règles de l'OMC.

En avril 2018, la Suisse a convenu qu'elle devait compenser l'augmentation des droits de douane et a lancé une procédure de négociation au titre de l'article XXVIII du GATT afin de modifier les concessions tarifaires figurant à sa liste pour les viandes simplement assaisonnées.

Fin 2018, le Conseil a autorisé la Commission à négocier des compensations. La Suisse a proposé d'augmenter son contingent tarifaire de l'OMC pour la viande bovine de 1200 tonnes à titre de compensation. Dans ce contingent tarifaire, elle s'est plus particulièrement engagée à allouer spécifiquement à la «viande assaisonnée» un souscontingent de 600 tonnes. Une nouvelle ligne tarifaire a été créée à cet effet. La Suisse maintient également le droit réduit convenu précédemment pour le bœuf importé pour la fabrication de viande séchée.

Un projet d'accord a été paraphé en juillet 2019. Le 24 octobre, le Conseil a adopté une décision relative à la signature de l'accord, qui a été signé le 9 décembre 2019 à Bruxelles.

Par échange de lettres, l'Union européenne et Suisse se sont mises d'accord sur les modifications à intégrer dans la liste d'engagements suisse: de nouveaux droits de douane (y compris pour la viande de bœuf séchée) et l'augmentation des contingents tarifaires de 22.500 tonnes (actuellement) à 23.700 tonnes.